

ARRETE DU MAIRE

N° 250/17 du 09 JUIN 2017

Abrogeant l'arrêté n° 410/16 du 21 octobre 2016 portant autorisation d'occuper l'emplacement A du Marché municipal du Mont-Dore par l'association « UNI'VERS L'ART », représentée par sa présidente Mme Isabel OKOUE METOGO

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

- Vu la loi n°99-209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la délibération n°17/14/IV du 23 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au Conseil municipal ;
- Vu l'arrêté n° 410/16 du 21 octobre 2016 portant autorisation d'occuper l'emplacement A du Marché municipal du Mont-Dore par l'association « UNI'VERS L'ART », représentée par sa présidente Mme Isabel OKOUE METOGO ;
- Vu le courrier l'association « UNI'VERS L'ART », en date du 28 février 2017, enregistrée en mairie sous le n° 2488;

ARRETE :

- Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté n°410/16 du 21 octobre 2016 sont abrogées.
- Article 2 :** L'emplacement A du Marché municipal du Mont-Dore peut être attribué à un(e) autre candidat(e).
- Article 3 :** Le Maire, la Direction des Finances et de l'Informatique, le gestionnaire du marché et l'intéressée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera inscrit au registre de la Ville, transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publié par voie d'affichage, notifié à l'intéressé(e) et fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent acte
 ayant été transmis le 12 JUIN 2017
 au Commissaire Délégué
 et notifié le
 et/ou publié le 12 JUIN 2017
 est exécutoire de plein droit

Fait au Mont-Dore, le 09 JUIN 2017

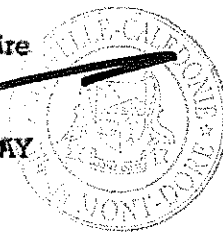
Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

12 JUIN 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Maire

Eric GAY



Pour ampliation
 le Chef du Service des
 Affaires Générales p.i

Lindsay TERANA

Ampliations :	
SAS	1
Intéressé(e)	1
DFI (SF)	1
DSTP	1
SG (CEDE - SAG : registre + affichage + CR au CM)	1